

BMG GOLD BULLIONFUND

# RAPPORT SEMESTRIEL

POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2017



# **BMG Gold BullionFund**

---

## États financiers semestriels

Pour le semestre clos le 30 juin 2017 (non audité)



BULLION  
MANAGEMENT  
SERVICES INC.

A BMG Company

## **TABLE DES MATIÈRES**

---

États de la situation financière .....	1
États du résultat global.....	2
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.....	3
Tableaux des flux de trésorerie .....	3
Inventaire du portefeuille.....	4
Notes complémentaires aux états financiers .....	4

## ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016

(non audité)

	2017	2016
	\$	\$
<b>ACTIFS</b>		
Actifs courants		
Trésorerie	663 231	565 137
Placements en lingots d'or (Coût moyen : 94 771 493 \$; décembre 2016 : 100 498 995 \$)	105 688 486	108 689 756
Montant à recevoir du courtier	–	125 999
Souscriptions à recevoir	63 514	35 453
<b>Total des actifs</b>	<b>106 415 231</b>	<b>109 416 345</b>
<b>PASSIFS</b>		
Passifs courants		
Frais de gestion à payer	206 069	211 130
Rachats à payer	181 760	186 299
Créditeurs et charges à payer	129 777	102 234
Total des passifs, exclusion faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	517 606	499 663
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>105 897 625</b>	<b>108 916 682</b>
<b>Actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)</b>		
Catégorie A	84 199 463	88 712 135
Catégorie B3	586 920	571 377
Catégorie C3	897 371	937 453
Catégorie F	12 897 319	11 888 289
Catégorie G9	6 135 428	5 628 322
Catégorie S1	1 134 633	1 133 916
Catégorie S2	46 491	45 190
	<b>105 897 625</b>	<b>108 916 682</b>

La valeur liquidative par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la note 3.

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration de Bullion Management Services Inc.,  
fiduciaire et gestionnaire de BMG Gold BullionFund



Nick Barisheff  
Administrateur



Hema Anganu  
Administratrice

## ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les semestres clos les 30 juin

(non audité)

	2017 \$	2016 \$
<b>REVENUS DE PLACEMENTS</b>		
Gains nets latents sur les placements en lingots d'or	2 726 232	16 395 105
Gains nets réalisés sur les placements en lingots	1 525 793	363 712
Pertes de change	(7 902)	(6 476)
Frais de rachat anticipé	3 016	2 631
Autres	666	24
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>4 247 805</b>	<b>16 754 996</b>
<b>CHARGES</b>		
Frais de gestion (note 4)	1 136 578	1 197 876
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	161 800	171 010
Frais d'entreposage des lingots	42 227	43 133
Taxe sur les services	152 865	162 332
Autres frais d'administration	14 331	14 210
Frais juridiques	8 145	7 462
Honoraires d'audit	13 575	13 650
Droits de dépôt	25 053	25 016
Charges du comité d'examen indépendant	4 814	5 908
<b>Total des charges</b>	<b>1 559 388</b>	<b>1 640 597</b>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>2 688 417</b>	<b>15 114 399</b>
<b>Augmentation de l'actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)</b>		
Catégorie A	2 136 962	12 766 698
Catégorie B3	15 543	18 385
Catégorie C3	29 285	200 567
Catégorie F	330 417	1 044 987
Catégorie G9	139 810	898 527
Catégorie S1	35 099	176 392
Catégorie S2	1 301	8 843
	<b>2 688 417</b>	<b>15 114 399</b>

*Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.*

## ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Pour les semestres clos les 30 juin  
(non audité)

	2017 \$	2016 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	108 916 682	103 983 387
Émission de parts rachetables	9 383 837	14 684 093
Rachat de parts rachetables	(15 091 311)	(8 164 805)
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 688 417	15 114 399
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période</b>	<b>105 897 625</b>	<b>125 617 074</b>

*Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.*

## TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les semestres clos les 30 juin  
(non audité)

	2017 \$	2016 \$
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 688 417	15 114 399
Ajustements visant à rapprocher l'augmentation nette de l'actif net découlant de l'exploitation aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		
Achat de placements en lingots d'or	(4 168 424)	(8 062 143)
Produit de la vente de placements en lingots d'or	11 421 719	3 477 548
Gains nets réalisés sur les placements en lingots	(1 525 793)	(363 712)
Gains nets latents sur les placements en lingots d'or	(2 726 232)	(16 395 105)
Variations nettes des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Diminution des montants à recevoir du courtier	125 999	-
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	(5 061)	19 108
Augmentation des montants à verser au courtier	-	1 200 000
Augmentation des créiteurs et charges à payer	27 543	34 247
<b>Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>5 838 168</b>	<b>(4 975 658)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables	9 383 837	14 684 093
Augmentation des souscriptions à recevoir	(28 061)	(1 496 266)
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(15 091 311)	(8 164 805)
Augmentation (diminution) des rachats à payer	(4 539)	37 783
<b>Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(5 740 074)</b>	<b>5 060 805</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie durant la période</b>	<b>98 094</b>	<b>85 147</b>
<b>Trésorerie, à l'ouverture de la période</b>	<b>565 137</b>	<b>531 163</b>
<b>Trésorerie, à la clôture de la période</b>	<b>663 231</b>	<b>616 310</b>

*Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.*

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2017

(non audité)

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Total %
Lingots d'or	65 238,486	271,785	65 510,271	94 771 493	105 688 486	99,4
Trésorerie				667 409	663 231	0,6
<b>Total des placements</b>				<b>95 438 902</b>	<b>106 351 717</b>	<b>100,0</b>

Les actifs du Fonds BMG sont détenus séparément en vertu d'une entente de garde conclue auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) et sont attribués à leur propriétaire.

Chaque lingot d'or attribué est enregistré selon l'affinerie, le poids exact en onces et le numéro d'identification.

Les placements lingots d'or du Fonds BMG sont libres et dégagés de tout privilège et réclamation que la grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) pourrait avoir, sauf si cette réclamation découle de frais non réglés.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

(non audité)

### 1. Constitution du Fonds

Le BMG Gold BullionFund (le « Fonds BMG ») a été établi en vertu des lois de la province de l'Ontario par une déclaration de fiducie-cadre et un règlement, tous deux datés du 4 septembre 2009, dans leur version modifiée. L'adresse du siège social du Fonds BMG est : 280-60 Renfrew Drive, Markham (Ontario) L3R 0E1. Bullion Management Services Inc. (le « gestionnaire ») est le fiduciaire et le gestionnaire du Fonds BMG. Le Fonds BMG offre sept catégories de parts.

Les états financiers se rapportent aux parts des catégories A, B3, C3, F, G09, S1 et S2. Les dates de création des catégories sont les suivantes :

Catégorie A	4 septembre 2009	Catégorie G09	10 juin 2010
Catégorie B3	27 mars 2015	Catégorie S1	9 novembre 2010
Catégorie C3	12 mars 2014	Catégorie S2	9 novembre 2010
Catégorie F	18 janvier 2010		

Le Fonds BMG investit seulement dans des lingots d'or. Son objectif est d'offrir aux investisseurs désireux de détenir des lingots d'or aux fins de préservation du capital, de plus-value à long terme, de diversification de portefeuille et de couverture de portefeuille un choix sûr, pratique et peu coûteux assorti d'un risque modéré. La stratégie de placement fixe du Fonds BMG évite le recours à un gestionnaire de portefeuille.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

---

(non audité)

### 2. Résumé des principales méthodes comptables

Cette section présente les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation de ces états financiers.

#### Mode de préparation

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Le Fonds BMG a préparé ses états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2017 (et les données comparatives pour le semestre clos le 30 juin 2016) conformément aux directives de la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers intermédiaires doivent être lus à la lumière des états financiers annuels qui se trouvent dans le rapport annuel de 2016 du Fonds BMG.

Le Conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers intermédiaires le 10 août 2017.

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, qui a été modifiée par la réévaluation des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds BMG.

#### Instruments financiers

##### a) Classement

Le Fonds BMG classe ses placements en lingots d'or à la juste valeur par le biais du résultat net.

Cette catégorie se subdivise en deux : d'une part, les actifs financiers et les passifs financiers détenus à des fins de transaction et d'autre part, les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale.

##### i) *Actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction*

Un actif financier ou un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction s'il est acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un proche avenir ou si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

##### ii) *Actifs financiers et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale*

Les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale sont des instruments financiers qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction, mais qui sont gérés et leur performance est évaluée selon la méthode de la juste valeur conformément à la stratégie d'investissement documentée du Fonds BMG.

Le Fonds BMG classe ses actifs financiers et ses passifs financiers qui ne sont pas des placements en lingots d'or dans les catégories suivantes:

- Actifs financiers au coût amorti et désignés comme prêts et créances : trésorerie, montants à recevoir du courtier et souscriptions à recevoir.
- Passifs financiers au coût amorti et désignés comme autres passifs financiers : créditeurs et charges à payer, montant à verser au courtier, rachats à payer et frais de gestion à payer.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

### b) Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et les ventes de placements en lingots d'or sont comptabilisés à la date de l'opération, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds BMG s'engage à acheter ou à vendre les placements. Dans le cas des actifs financiers acquis, le coût correspond à la juste valeur de la contrepartie versée, tandis que pour les passifs financiers, le coût correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue. Les coûts de transaction relatifs à ces instruments sont comptabilisés directement dans les états du résultat global à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont comptabilisés à la date où ils sont transférés au Fonds BMG à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits aux flux de trésorerie provenant des placements ont expiré ou que le Fonds BMG a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les passifs financiers, mis à part ceux qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission. Les passifs financiers découlant des parts rachetables émises par le Fonds BMG sont présentés au montant du rachat qui représente le droit des investisseurs à un intérêt résiduel dans l'actif du Fonds BMG. Les passifs financiers ne sont pas comptabilisés tant que l'une des parties ne s'est pas acquittée de son obligation.

Les profits et les pertes réalisés sur les placements en lingots d'or sont comptabilisés dans les états du résultat global. Le coût des placements en lingots d'or est déterminé selon la méthode du coût moyen.

### c) Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, le Fonds BMG évalue à la juste valeur tous les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de cette juste valeur étant comptabilisées dans les états du résultat global. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation ou obtenue d'un courtier ou d'une contrepartie digne de confiance.

### d) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel le Fonds BMG a accès à cette date.

La valeur du lingot d'or est fondée sur le prix au comptant disponible. L'écart entre le prix au comptant du lingot d'or et le coût moyen des placements en lingots est présenté au poste « Gains nets latents sur les placements en lingots d'or ».

La valeur marchande des placements libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date d'évaluation pertinente.

### e) Classement des évaluations à la juste valeur

IFRS 13 exige que le Fonds BMG classe les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui tient compte de l'importance des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

Niveau 1	Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs
Niveau 2	Données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix)
Niveau 3	Données non observables

La juste valeur des placements en lingots d'or est classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

---

(non audité)

### **Comptabilisation des produits et des charges**

Le Fonds BMG comptabilise quotidiennement le revenu de placements et les charges selon la comptabilité d'exercice. Les charges associées spécifiquement à une catégorie de parts du Fonds BMG sont imputées directement à cette catégorie de parts. Les produits, les charges ainsi que les gains réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) sont affectés à chacune des catégories du Fonds BMG, et ce, en fonction de leur quote-part de l'actif net total du Fonds BMG.

### **Conversion de devises**

Les souscriptions et rachats du Fonds BMG sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les gains et pertes de change sont présentés dans les états du résultat global.

### **Compensation d'instruments financiers**

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans les états de la situation financière si le Fonds BMG bénéficie d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### **Dépréciation d'actifs financiers**

Le Fonds BMG évalue à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers évalué au coût amorti s'est déprécié. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, le montant de la perte est égal à la différence entre le coût amorti de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif. Les pertes de valeur sur les actifs évalués au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

### **Calcul de la valeur liquidative par part attribuable aux porteurs de parts rachetables**

La valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds BMG est calculée en dollars canadiens à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

La valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG qui est utilisée pour les souscriptions et les rachats correspond au montant au titre de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables qui figure dans ces états financiers.

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque catégorie de parts du Fonds BMG en fonction de la quote-part de cette catégorie dans l'actif du Fonds BMG, déduction faite de la quote-part de cette catégorie dans le passif commun du Fonds BMG et de tous les passifs liés uniquement à cette catégorie particulière. La valeur liquidative par part d'une catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation applicable.

### **Impôts sur le résultat**

Le Fonds BMG répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). La totalité du résultat net du Fonds BMG aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts pour que le Fonds BMG n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds BMG ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds BMG ne comptabilise pas d'impôts en résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements sur les pertes inutilisées.

### **Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables**

Toute augmentation ou diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables représente la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie du Fonds BMG en circulation au cours de la période (se reporter à la note 3).

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

---

(non audité)

### Estimations et jugements critiques

Lors de l'application des méthodes comptables du Fonds BMG, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement d'une autre source. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées si la révision influe sur cette période, ou dans cette période et au cours de périodes futures si la révision influe à la fois sur la période en cours et des périodes futures.

Le Conseil d'administration considère que la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds BMG exerce ses activités est le dollar canadien, car c'est la monnaie qui, selon le Conseil, reflète le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents. En outre, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle le Fonds BMG évalue son rendement et celle qui sert à l'émission ou au rachat des parts rachetables.

### Nouvelles normes, interprétations et modifications non encore adoptées

Un certain nombre de normes et interprétations, nouvelles et modifiées, ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur pour le semestre clos le 30 juin 2017; par conséquent, elles n'ont pas été appliquées lors de la préparation de ces états financiers. Aucune d'entre elles ne devrait avoir d'incidence considérable sur les états financiers du Fonds BMG, sauf peut-être en ce qui a trait à l'IFRS 9, Instruments financiers. Publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) le 28 octobre 2010, l'IFRS 9 remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. L'IFRS 9 retient une approche unique qui est fondée sur la manière dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle d'affaires et de ses caractéristiques de flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. L'IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Fonds BMG évalue actuellement l'incidence de l'IFRS 9 sur ses états financiers.

### 3. Parts rachetables

Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG représente une participation dans l'actif de cette catégorie du Fonds BMG. En règle générale, chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère les mêmes droits et privilèges. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère à son porteur un droit de vote lors des assemblées des porteurs de parts du Fonds BMG. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère également à son porteur le droit de participer à toute distribution venant du Fonds BMG, sous réserve d'une distribution des frais de gestion. Les fractions de part d'une catégorie du Fonds BMG confèrent à leur porteur, de façon proportionnelle, les mêmes droits que ceux qui se rattachent aux parts de cette catégorie du Fonds BMG, sauf le droit de vote. Toutes les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont entièrement payées lorsqu'elles sont émises et, en règle générale, elles ne sont pas transférables. Les parts de chaque catégorie du Fonds BMG peuvent être rachetées au gré de leur porteur. Le nombre de parts que le Fonds BMG peut émettre est illimité. Les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part de cette catégorie du Fonds BMG. Il n'existe aucun écart entre la valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie du Fonds BMG.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

Opérations sur les capitaux propres au cours des semestres clos les 30 juin :

	Catégorie A		Catégorie B3	
	2017	2016	2017	2016
Solde à l'ouverture de la période	18 284 540	18 673 326	57 102	12 590
Parts émises	478 879	1 292 614	–	–
Parts rachetées	(1 767 699)	(1 146 904)	–	–
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>16 995 720</b>	<b>18 819 036</b>	<b>57 102</b>	<b>12 590</b>
Nombre moyen de parts en circulation	17 712 333	18 770 820	57 102	12 590

  

	Catégorie C3		Catégorie F	
	2017	2016	2017	2016
Solde à l'ouverture de la période	95 582	145 228	2 106 585	1 137 417
Parts émises	–	176	603 049	1 145 391
Parts rachetées	(6 700)	(52 705)	(485 085)	(64 721)
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>88 882</b>	<b>92 699</b>	<b>2 224 549</b>	<b>2 218 087</b>
Nombre moyen de parts en circulation	91 806	110 871	2 148 390	1 636 220

  

	Catégorie G09		Catégorie S1	
	2017	2016	2017	2016
Solde à l'ouverture de la période	505 439	591 877	118 050	125 696
Parts émises	278 711	76 054	(3 500)	–
Parts rachetées	(247 786)	(106 822)	–	(6 192)
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>536 364</b>	<b>561 109</b>	<b>114 550</b>	<b>119 504</b>
Nombre moyen de parts en circulation	500 000	579 193	115 133	121 793

  

	Catégorie S2	
	2017	2016
Solde à l'ouverture de la période	4 800	6 800
Parts émises	–	–
Parts rachetées	–	(1 000)
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>4 800</b>	<b>5 800</b>
Nombre moyen de parts en circulation	4 800	6 289

Total de l'actif net par catégorie et par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	88 712 135	2 430 692	(9 080 326)	2 136 962	84 199 463	4,95	0,12
Catégorie B3	571 377	–	–	15 543	586 920	10,28	0,27
Catégorie C3	937 453	–	(69 367)	29 285	897 371	10,10	0,32
Catégorie F	11 888 289	3 589 265	(2 910 652)	330 417	12 897 319	5,80	0,15
Catégorie G09	5 628 322	3 363 880	(2 996 584)	139 810	6 135 428	11,44	0,28
Catégorie S1	1 133 916	–	(34 382)	35 099	1 134 633	9,91	0,30
Catégorie S2	45 190	–	–	1 301	46 491	9,69	0,27
<b>Total</b>	<b>108 916 682</b>	<b>9 383 837</b>	<b>(15 091 311)</b>	<b>2 688 417</b>	<b>105 897 625</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	88 682 987	6 725 736	(5 933 881)	12 766 698	102 241 540	5,43	0,68
Catégorie B3	121 815	–	–	18 385	140 200	11,14	1,46
Catégorie C3	1 371 395	1 867	(564 209)	200 567	1 009 620	10,89	1,81
Catégorie F	6 213 744	7 067 576	(387 462)	1 044 987	13 938 845	6,28	0,64
Catégorie G09	6 373 381	888 914	(1 207 082)	898 527	6 953 740	12,39	1,55
Catégorie S1	1 158 340	–	(62 285)	176 392	1 272 447	10,65	1,45
Catégorie S2	61 725	–	(9 886)	8 843	60 682	10,46	1,41
<b>Total</b>	<b>103 983 387</b>	<b>14 684 093</b>	<b>(8 164 805)</b>	<b>15 114 399</b>	<b>125 617 074</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>

### 4. Opérations avec des parties liées

#### Frais de gestion

La responsabilité des activités quotidiennes du Fonds BMG incombe au gestionnaire. Il fournit ou prend les dispositions nécessaires pour assurer la fourniture de tous les services administratifs requis et il organise le placement des parts du Fonds BMG. Pour ces services, le Fonds BMG verse au gestionnaire des frais de gestion annuels établis selon les taux indiqués ci-dessous. Ces frais sont payables mensuellement à terme échu, et leur montant est déterminé en fonction de l'actif net quotidien moyen du Fonds BMG.

Catégorie A	2,25 %	Catégorie G09	1,25 %
Catégorie B3	1,25 %	Catégorie S1	0,45 %
Catégorie C3	0,75 %	Catégorie S2	0,95 %
Catégorie F	1,25 %		

Pour le semestre clos le 30 juin 2017, le Fonds BMG a engagé des frais de gestion de 1 136 578 \$ (1 197 876 \$ en 2016).

Au cours du semestre clos le 30 juin 2017, le gestionnaire a absorbé des charges d'exploitation du Fonds BMG de néant \$ (néant \$ en 2016). Le gestionnaire peut, à son gré, réduire les charges d'exploitation du Fonds BMG et revenir sur cette décision à tout moment.

#### Parts détenues par une partie liée

Au 30 juin, le gestionnaire détenait des parts de la catégorie suivante :

	2017	2016
Catégorie A	23 942	51 062

### 5. Frais de courtage

Une commission de vente peut être facturée par un courtier ou un représentant inscrit lorsqu'un investisseur achète des parts des catégories A, B, G ou S du Fonds BMG. La commission de vente correspond à un pourcentage maximal du montant net investi, soit 5,26 % pour les parts des catégories A, B et G, et 5,82 % pour les parts de catégorie S. La commission de vente n'est négociable que pour les parts des catégories A, B et G. À l'heure actuelle, aucune commission de vente n'est facturée pour les parts des autres catégories du Fonds BMG.

Pour le premier semestre de 2017, le gestionnaire a versé aux courtiers des commissions de suivi totalisant 445 866 \$ (478 984 \$ en 2016).

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

### 6. Reports de pertes fiscales

Le Fonds BMG a des reports de pertes autres qu'en capital d'environ 19 664 000 \$ (18 912 000 \$ en 2016) pouvant être déduits du revenu imposable d'exercices ultérieurs.

Les pertes autres qu'en capital expirent durant les années d'imposition closes les 31 décembre :

Année	\$	Année	\$
2029	3 000	2034	3 031 000
2030	1 518 000	2035	2 772 000
2031	2 223 000	2036	3 535 000
2032	3 540 000	2037	752 000
2033	3 290 000		

### 7. Gestion du risque financier

Les instruments financiers du Fonds BMG sont essentiellement constitués de la trésorerie, de placements en lingots d'or, des montants à recevoir du courtier, des souscriptions à recevoir, des frais de gestion à payer, des rachats à payer et des crédettes et charges à payer. La trésorerie et les placements en lingots d'or du Fonds BMG sont exposés à divers risques, y compris les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Ces risques et les pratiques de gestion de risques utilisées par le Fonds BMG sont décrits ci-dessous.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des placements en lingots d'or ou les flux de trésorerie futurs liés à ces placements fluctuent en raison des variations des cours ou du calendrier des opérations. Le cours de l'or varie en fonction de divers facteurs, dont la demande, l'offre, les événements internationaux et la conjoncture économique. Le Fonds BMG utilise une stratégie de placement d'achat à long terme selon laquelle les achats ne visent qu'un type de placement. Comme le Fonds BMG ne loue pas de lingots d'or, les seuls flux de trésorerie futurs proviennent des ventes de lingots d'or. Les ventes de lingots sont nécessaires pour payer les rachats des parts lorsque les réserves en liquidités sont insuffisantes.

Au 30 juin 2017, l'incidence sur l'actif net du Fonds BMG d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du prix des lingots d'or dans la mesure où toutes les autres variables sont demeurées constantes, serait une augmentation (ou une diminution) de 5 284 424 \$ (5 434 488 \$ au 31 décembre 2016), ou 4,99 % (4,99 % au 31 décembre 2016).

Le résultat réel varie en fonction de la quantité de lingots d'or détenue et d'autres facteurs, et la différence pourrait être importante.

#### Risque de crédit

Au 30 juin 2017, le Fonds BMG n'avait pas de placements dans des titres de créance ou des instruments dérivés. Le Fonds BMG limite son exposition au risque de crédit en plaçant sa trésorerie auprès d'émetteurs dont la qualité de crédit est élevée. Les ventes de lingots d'or, s'il y a lieu, sont effectuées auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) reconnue dans le domaine du courtage de métaux précieux. Le Fonds BMG peut être exposé à un risque de crédit à l'égard de cette grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) du fait d'opérations non réglées.

#### Risque de liquidité

Le Fonds BMG est exposé aux rachats de parts quotidiens en espèces de parts rachetables. Son objectif est de détenir un montant suffisant de trésorerie pour maintenir sa liquidité. De plus, les lingots d'or sont facilement réalisables. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds BMG est minime. Tous les passifs sont exigibles à moins d'un an. Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour des périodes plus longues. Les tableaux qui suivent fournissent une analyse des passifs financiers du Fonds BMG en les regroupant selon la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les sommes indiquées dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

30 juin 2017

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	206 069 \$	206 069 \$
Rachats à payer	–	181 760	181 760
Créditeurs et charges à payer	–	129 777	129 777
Parts rachetables	105 897 625	–	105 897 625

31 décembre 2016

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	211 130 \$	211 130 \$
Rachats à payer	–	186 229	186 229
Créditeurs et charges à payer	–	102 234	102 234
Parts rachetables	108 916 682	–	108 916 682

### Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2017, la majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds BMG ne portait pas intérêt. Par conséquent, le Fonds BMG n'est pas directement exposé à un risque important lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

### Risque de change

Les lingots d'or sont généralement cotés et négociés en dollars américains et, par conséquent, le Fonds BMG est vulnérable au risque de change. Le Fonds BMG ne couvre pas son risque de change.

Le Fonds BMG détient des liquidités en dollars canadiens et américains afin de payer le rachat de parts et les charges d'exploitation. Le gestionnaire surveille le solde de trésorerie du Fonds BMG quotidiennement, et il achète des lingots d'or seulement lorsqu'il dispose d'un surplus de liquidités. Normalement, le solde de trésorerie est inférieur à 5 % des actifs du Fonds BMG.

Au 30 juin 2017, 99,9 % (99,9 % au 31 décembre 2016) de l'actif net du Fonds BMG était exposé au dollar américain. Si le taux de change par rapport au dollar canadien avait augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 1 057 995 \$ (1 087 905 \$ au 31 décembre 2016).

Le résultat réel peut différer de cette analyse de la sensibilité, et la différence pourrait être importante, parce que le prix des lingots tend à présenter une corrélation négative avec le dollar américain.

### Risque de change

30 juin 2017

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	120 544	542 687	663 231
Placements en lingots d'or	105 688 486	–	105 688 486
Autres actifs nets	(9 530)	(444 562)	(454 092)
<b>Actif net</b>	<b>105 799 500</b>	<b>98 125</b>	<b>105 897 625</b>
Pourcentage	99,9 %	0,1 %	100,0 %

31 décembre 2016

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	111 732	453 405	565 137
Placements en lingots d'or	108 689 756	–	108 689 756
Autres actifs nets	(10 942)	(327 269)	(338 211)
<b>Actif net</b>	<b>108 790 546</b>	<b>126 136</b>	<b>108 916 682</b>
Pourcentage	99,9 %	0,1 %	100,0 %

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

---

(non audité)

### **8. Gestion du capital**

Les parts rachetables émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital du Fonds BMG. Le Fonds BMG n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds BMG pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être attestée par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables moyennant un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds BMG.

### **9. Évaluation de la juste valeur**

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. Les valeurs comptables de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des crédateurs et charges à payer, des montants à verser au courtier, des rachats à payer, des frais de gestion à payer et de l'obligation du Fonds BMG au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur est classée de niveau 1 lorsque le placement en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé de niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont classés de niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés de niveau 3.

Aucun transfert entre niveaux n'a eu lieu pendant les semestres clos les 30 juin 2017 et 2016. De plus, aucun placement ni aucune opération n'étaient classés de niveau 3 pendant les semestres clos les 30 juin 2017 et 2016.





BULLION MANAGEMENT SERVICES INC.

SIÈGE SOCIAL 280-60 RENFRE W DRIVE, MARKHAM, ON L3R 0E1 CANADA

1.888.474.1001 | 905.474.1001 | BMGBULLION.COM | INFO@BMGBULLION.COM

Le groupe de sociétés BMG comprend la société mère, Bullion Management Group Inc., et ses filiales en propriété exclusive, Bullion Management Services Inc., Bullion Marketing Services Inc., BMG DSC Inc., et Bullion Custodial Services Inc. (désignées collectivement, par le nom « BMG »).

Les informations prospectives, opinions, estimations et projections contenues dans le présent document sont exclusivement celles de Bullion Management Services Inc. (« BMS »), société du groupe BMG, qui se réserve le droit de les changer sans préavis. BMS met tout en oeuvre pour que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables et précises. Néanmoins, BMS n'assume aucune responsabilité pour les pertes et les dommages, directs ou indirects, qui pourraient découler de l'utilisation de cette information. BMS est le gestionnaire de placements des fonds BMG BullionFundMC, BMG Gold BullionFundMC, et BMG Silver BullionFundMC (collectivement, les « fonds BMG »). Le lecteur ne doit pas se fier indûment à cette information et doit plutôt exercer son propre jugement. Un placement dans un fonds BMGMC peut entraîner des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir dans le fonds. Les fonds BMG BullionFundMC, BMG Gold BullionFundMC et BMG Silver BullionFundMC ne sont pas des placements garantis, la valeur de leurs parts fluctue et le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.